

NOTICE D'INFORMATION
SORTIE "Week*end Noirmoutier (13 juin au 15 juin 2025)

SEJOUR BORD DE MER

La sortie est ouverte aux adhérents de Promenade-Nature Sablé sur Sarthe, titulaires de la licence FFRandonnée pédestre 2024/2025 avec assurance IRA ou FRA minimum.

Nombre de participants : **20 au minimum, 50 au maximum**

Date : **du vendredi 13 juin au dimanche 15 juin 2025**

Déplacements : **voitures personnelles avec covoiturage**

L'organisateur se réserve le droit de retenir, le cas échéant, une autre structure d'hébergement que celle désignée ci-après.

PROGRAMME

Il s'agit d'un séjour en bord de mer.

Le programme des randonnées peut être modifié en fonction de la météo ou de tout autre événement.

Arrivée au centre d'accueil le vendredi 13 juin en fin d'après-midi pour prendre possession du logement à Noirmoutier à partir de 17h00.

Retour, le dimanche 15 juin en fin d'après-midi.

HEBERGEMENT

Centre d'accueil « les lutins »

22 All. des Arbousiers,
85330 Noirmoutier-en-l'Île

Le séjour est réservé en pension complète (pique-nique le midi)

Distance : environ 250 km de Sablé et 3h10 de trajet voiture.

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à 160€ par personne, en pension complète, en chambre de 2,3 ou 4 personnes

Ce prix comprend :

- La pension complète du dîner du premier jour au panier déjeuner du dernier jour
- L'hébergement en chambre tous lits occupés, base 20 personnes minimum
- L'adhésion à l'association ALICIA (Association Laïque d'individuels et de Collectivités Intéressés par l'Action de la Ligue de Enseignement)
- La fourniture du nécessaire de couchage et du linge de toilette
- Les chambres seront mises à disposition du groupe à partir de 17 H 00 le premier jour et devront être libérées le jour du départ avant 10 H quels que soient les repas du premier et du dernier jour.

Ne sont pas compris

- l'assurance facultative Annulation interruption de séjour
- Le voyage AR, jusqu'à Noirmoutier et les déplacements sur place basés sur le covoiturage.
- Les serviettes de table ne sont pas fournies.
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre

64 rue du Dessous des Berges 75013 Paris.n° IM075100382

Tél. : 01 44 89 93 90 – Fax : 01 40 35 85 48 **CENTRE D'INFORMATION** : Tél. 01 44 89 93 93 – Fax 01 43 35 85 67

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative et le Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

Code APE : 94 99 Z – SIRET : 30358816400051



ANNEXE 12

Le séjour sera validé dès que le nombre minimum de participants sera atteint et au plus tard le 1^{er} mars 2025

Votre inscription deviendra définitive à la clôture des inscriptions, le 1^{er} mars 2025.

Le chèque de réservation a été affecté au règlement de l'acompte (80 €).

Le solde (80 €) sera encaissé un mois avant le séjour.

Conditions d'annulation (hors conditions entrant dans le cadre de l'assurance)

L'annulation du séjour doit être signifiée par écrit à l'association.

Le montant de la facture des frais d'annulation s'établira ainsi :

- Plus de 30 jours avant le départ : 30 % du prix total,
- De 30 jours à 21 jours : 50 % du prix total,
- De 20 jours à 15 jours avant le départ : 75 % du prix total,
- De 14 jours à 8 jours avant le départ : 90 % du prix total,
- Moins de 8 jours avant le départ : 100 % du prix total.

Tous ces règlements doivent être faits par chèque à l'ordre de l'association "Promenade-Nature

CESSION DU SEJOUR

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass-Rando-Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Les participants sont invités à se regrouper par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. (Environ 500 kms aller-retour).

Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun au frais du déplacement. (Trajet A-R et trajets sur place).

L'association n'intervient pas dans la gestion des déplacements aller-retour.

RECOMMANDATIONS

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la randonnée pour apprécier pleinement ce séjour.

Amicalement,

Le Responsable

Joël Langlais

Les conditions générales de ventes sont consultables sur le site de Promenade-Nature :

http://www.promenade-nature.fr/ecriture/?exec=article&id_article=129

La garantie assurance annulation est consultable sur le site de Promenade-Nature :

http://www.promenade-nature.fr/IMG/pdf/notice_assurance.pdf

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre

64 rue du Dessous des Berges 75013 Paris. n° IM075100382

Tél. : 01 44 89 93 90 – Fax : 01 40 35 85 48 **CENTRE D'INFORMATION** ; Tél. 01 44 89 93 93 – Fax 01 43 35 85 67

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative et le Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

Code APE : 94 99 Z – SIRET : 30358816400051